

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17 septembre 2018, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORCE, Dordogne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Armand ZACCARON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2018.

Votants : 22 (dont 3 procurations)

Etaient présents : MM. Armand ZACCARON, Mme Anne-Marie SICARD, M. Alain CHANUT, Mme Evelyne BOUYSSOU, M. Serge PRADIER, Mme Eliane PAVAN, MM. Denis LEYX, ~~Claude CHOPLIN~~, Alain DURAND, Gérard BRAMERY, Mmes Christine ROMAN, ~~Patricia DELBERT~~, Marie-Agnès TODERO, Annick CARBONNEL, Nathalie DESSENA, Anne-Sophie COLPIN, M. William KIESELE, ~~Mme Heidi SUFT~~, MM. André ISSALY, Pascal DUMESTE, Mme Patricia AUTHIER, MM. Nicolas MONTAGNEY, ~~Julien CONDEAU~~.

Absents excusés : Mme Patricia DELBERT (a donné procuration à Evelyne BOUYSSOU), Mr Claude CHOPLIN (a donné procuration à Anne-Marie SICARD), Mr CONDEAU Julien (a donné procuration à Mr André ISSALY)

A été élue secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès TODERO

ORDRE DU JOUR

1 – Intercommunalité

Délibération 2018 035: Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2017.

Sur invitation de Monsieur le Maire, Gérard BRAMERY, Conseiller Municipal, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le Comité Syndical du SMDE24, qui a été transmis aux communes adhérentes.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

2 – Administration Générale

Délibération 2018 036 Convention avec l'ATD24 de mise à disposition d'un délégué mutualisé dans le cadre du RGPD

Monsieur le Maire invite Serge PRADIER, Mairie Adjoint au budget et aux finances, à présenter ce point de l'ordre du jour.

Le règlement (U E) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats Membres à partir du 25 mai 2018.

Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes. Toutefois, ce délégué doit avoir une connaissance parfaite du règlement et des obligations qui en découlent.

L'agence Technique Départementale propose, dans le cadre d'une convention spécifique, de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

L'ATD24 ainsi nommée DPD (Délégué à la Protection des Données) mutualisé par la collectivité, s'engage à assurer à la collectivité les prestations suivantes :

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et le montant de la participation financière des collectivités adhérentes est voté chaque année par le Conseil d'Administration de l'ATD24. Le montant de cette contribution pour l'année 2018 est de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de désigner l'ATD24, délégué mutualisé à la protection des données et donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation, dont la signature de la convention avec l'ATD24 et la notification à la CNIL.

Délibération n° 2018 037 : vente de la parcelle ZB 35 à la SARL CONSOLI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des faits suivants :

Le 6 décembre 2016, le Conseil Municipal a pris une délibération acceptant la proposition de la SARL CONSOLI, pour l'achat de notre parcelle cadastrée ZB 35, au prix de 100 euros hors frais d'acquisition.

Lors de l'instruction de cette vente par notre notaire, il s'est avéré obligatoire de faire estimer cette parcelle par France-Domaine.

Le 8 août 2018, France-Domaine a édité un avis pour lequel la valeur vénale de la parcelle ZB 35 est de 1792 €, soit un prix bien supérieur à la proposition de l'entreprise CONSOLI.

Néanmoins, l'avis émis par France-Domaine n'a qu'un rôle consultatif et la Commune n'est pas obligée de le suivre.

Or cette parcelle, d'environ 5 mètres de large sur un peu plus de 400 mètres de long (surface 2240 m²), se situe à l'intérieur des parcelles appartenant au pétitionnaire, et elle fait partie de l'exploitation de cet ensemble de terres agricoles.

La Commune n'a aucun intérêt à conserver cette bande de terre qui n'apporte rien à son patrimoine.

Au contraire, dans un souci de conserver une des dernières exploitations agricoles de notre territoire et l'emploi qui en découle, je propose de maintenir le prix de vente de cette parcelle au montant de 100 € hors frais d'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à la majorité des voix moins deux abstentions, annule la délibération 2016 074 du 6 décembre 2016, confirme que le prix de vente de la parcelle ZB 35 est de 100 €, décide que tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge du pétitionnaire, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes liés à cette vente.

3 – Finances

Délibération 2018-038 : Attribution de subventions 2018, phase 2.

Sur invitation de Monsieur le Maire, Serge PRADIER, Maire Adjoint au budget et aux finances, a présenté ce point de l'ordre du jour.

L'association de chasse « La Diane Forcelaise » a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention à leur association.

La Coopérative Scolaire demande le subventionnement des trajets en autocar pour le transport des enfants de l'école à la piscine de Picquecailloux, pour la période à venir du 14 septembre au 30 novembre 2018, à raison de 10 voyages prévus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des voix moins une abstention et une voix contre, attribue une subvention de 300 € à l'association La Diane Forcelaise, à l'unanimité des voix attribue à la Coopérative Scolaire, une subvention de 990 €.

Délibération 2018-041; Délibération Modificative n°1

Dans l'Avis d'Appel à Concurrence pour la Maîtrise d'Oeuvre concernant le dossier de l'extension et de mise aux normes du restaurant scolaire, une rémunération des propositions architecturales est prévue pour les 3 à 4 candidats sélectionnés. Cette dépense d'environ 6000 € n'a pas été prévue au budget communal 2018. Il est donc nécessaire d'inscrire cette dépense.

Le projet de délibération soumis au vote du conseil municipal est le suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 000.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Total Général		6 000.00 €		6 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le projet de délibération tel que ci-dessus.

4 – Travaux – Marchés Publics

Délibération 2018-039 : Nouvel Avis d'Appel à Concurrence pour Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'extension et mise aux normes du restaurant scolaire

Le 30 janvier 2017, le Conseil Municipal a pris une délibération pour lancer un Avis d'Appel à Concurrence (AAC) pour la mission de Maîtrise d'œuvre afférente au projet d'extension et de mise aux normes du restaurant scolaire.

Cet AAC a été annulé et le dossier a été confié à l'Agence Technique Départementale de Dordogne (ATD24).

Le 11 septembre dernier, l'Agence Technique Départementale a transmis un dossier complet pour lancer la procédure d'Appel à Candidature pour le marché de Maîtrise d'œuvre de cette opération.

Après vérification de ce dossier, la proposition a été confirmée et l'ATD a édité le marché le 17 septembre sur la plateforme « www.marchespublics.dordogne.fr » sous le numéro 2018-02.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, prend acte de la décision prise par le Maire par délégation du 08 avril 2014 n° 2014 031.

- **Décide de lancer un nouvel Appel à Concurrence, pour la Mission de Maîtrise d'Œuvre concernant l'extension et la mise aux normes du restaurant scolaire, et donne mandat au maire pour signer le marché de Maîtrise d'œuvre ainsi que tout acte à intervenir à cet effet.**

Délibération 2018-040 : Appel à Concurrence pour les travaux de création d'un nouveau cimetière sur le site de la Farganière.

Le 16 mars 2018, le Conseil Municipal a pris une délibération pour la création d'un nouveau cimetière sur le site de la Farganière, au droit de celui existant.

Le projet définitif a été validé et le Document de Consultation des Entreprises (DCE) a été édité. Il reste à émettre l'Avis d'Appel à Concurrence (AAC), afin de désigner l'entreprise qui réalisera les travaux.

Cet AAC sera suivi en collaboration étroite avec l'Agence Technique Départementale de la Dordogne, et enregistré sur la plateforme « www.marchespublics.dordogne.fr » sous le numéro 2018-01.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'émettre un Avis d'Appel à Concurrence pour les travaux de création d'un nouveau cimetière sur le site de la Farganière, sur la plateforme « www.marchespublics.dordogne.fr », et donne mandat au maire pour signer le marché de travaux avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tout acte à intervenir à cet effet.

5 – Informations du Maire.

5-1 Réforme de la gestion des listes électorales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modalités de cette réforme suite à la promulgation de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, une circulaire du 12 juillet 2018 est venue préciser les modalités et les étapes de la transition (du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2019) entre le dispositif actuel de gestion des listes électorales et le répertoire électoral unique.

5-2 SMD3, Etude départementale sur la mise en place de la tarification incitative

Sur invitation de Monsieur le Maire, Denis LEYX, Conseiller municipal, présente cette étude

Monsieur Denis LEYX expose les enjeux de la loi dite de transition énergétique, qui a, dans son volet consacré à la politique des déchets, fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction des tonnages enfouis.

Le SMD3 se voit ainsi assigner un objectif de réduction de 30 % des déchets enfouis d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2025.

A cette fin, le SMD3 a lancé une étude départementale sur la mise en œuvre de la tarification incitative.

Par délibération du 25 juillet 2018, le SMD3 a approuvé la mise en œuvre de la tarification incitative et mettra en œuvre cette disposition pour les collectivités qui lui ont transférées la compétence collective, à compter du 1^{er} janvier 2021, et ce syndicat demande à l'ensemble de ses adhérents de bien vouloir se prononcer avant le 15 octobre 2018 sur cette mise en œuvre sur leur territoire.

5-3 Restructuration de la Caserne des Pompiers de Bergerac

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la CAB, concernant le projet de reconstruction du centre de secours de Bergerac, et dans lequel il est précisé que le site d'implantation a été choisi ; il s'agira d'un terrain situé à la Zone des Sardines.

Ce terrain de 19000 m² appartient à la CAB et sera gracieusement mis à disposition du SDIS pour ce projet.

Dans ce courrier, il est évoqué également la participation financière de chaque commune pour cette reconstruction.

Pour notre commune elle sera de 17 958 € par an, depuis l'année 2020 jusqu'à l'année 2024 soit un montant total de 89 791 €.

Une réponse de notre part doit être adressée à la CAB avant la prochaine conférence des maires programmée le 11 octobre 2018.

Monsieur le Maire entend répondre favorablement à ce projet.

PV du 18/06/2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité répond favorablement à ce projet.

5-4 Informations diverses :

- L'Association Forcelais 80' invite les membres du Conseil Municipal à une soirée « retrouvailles » se déroulant le 6 octobre 2018 à l'ESC.
- Le Lieutenant FAZILLEAU, nouveau commandant du groupement de gendarmerie de Bergerac, propose la visite du CORG à Périgueux, pour les référents de la convention Participation Citoyenne et les élus qui le souhaitent. Madame Evelyne BOUYSSOU est en charge d'organiser cette visite.

6 - Informations des Elus

Anne Marie SICARD :

Annonce que le nombre d'élèves au groupe scolaire cette année est de 284 enfants contre 267 l'an dernier.

Evelyne BOUYSSOU :

Informe que les photos exposées lors du concours des 15 et 16 septembre derniers, sont visibles à la Bibliothèque de La Force.

Informe que la prochaine réunion du Téléthon 2018 aura lieu le 27 septembre prochain à 20h15 Salle Lestrade.

Informe du prochain que le prochain Vide Grenier aura lieu le 7 octobre 2018. L'association Sarabande fera ce même jour, un concert au temple de la Fondation John Bost.

Informe que le repas des élus aura lieu le 3 novembre prochain à l'ESC. Le sanglier offert par les chasseurs provient de la battue administrative. Une réunion d'organisation est programmée le 4 octobre 2018 à 18h30 en salle du Conseil Municipal.

Informe que la journée Octobre Rose aura lieu le 13 octobre prochain. Diverses animations sont prévues en ville et sur le Marché.

Informe que le prochain Bulletin Municipal devrait sortir fin novembre. Les articles doivent parvenir à Evelyne avant le 15 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H00.

Suivent les signatures des conseillers municipaux qui ont voté les délibérations inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir :

Armand ZACCARON (Maire)		Anne-Marie SICARD (1 ^{ère} adjointe)	
Alain CHANUT (2 ^{ème} adjoint)		Evelyne BOUYSSOU (3 ^{ème} adjointe)	
Serge PRADIER (4 ^{ème} adjoint)		PAVAN Eliane (5 ^{ème} adjointe)	
LEYX Denis	a donné procuration à Eliane PAVAN	CHOPLIN Claude	
DURAND Alain		BRAMERY Gérard	A donné procuration à Alain CHANUT
ROMAN Christine	A donné procuration à Claude CHOPLIN	DELBERT Patricia	A donné procuration à Evelyne BOUYSSOU
TODERO Marie-Agnès		CARBONNEL Annick	A donné procuration à Alain DURAND
DESSENA Nathalie		COLPIN Anne-Sophie	
KIESELE William	a donné procuration Anne-Marie SICARD	SUFT Heïdi	Absente excusée
ISSALY André	a donné procuration à Julien CONDEAU	DUMESTE Pascal	
AUTHIER Patricia		MONTAGNEY Nicolas	
CONDEAU Julien			